

Hommage à Alain Plantey



Monsieur le Président Jean-Louis Debré, sensible aux nombreux messages adressés par la quasi-totalité des membres de l'IDEF au secrétariat général manifestant leur considération et leur estime à Alain Plantey, adresse à chacun, au nom de la mémoire de celui qui fut le fondateur et le président d'honneur de l'Institut, ses remerciements attristés.

C'est au nom de la communauté confraternelle, révélée par ces multiples et émouvants témoignages, qu'il a demandé au secrétaire général que soient particulièrement soulignées et inscrites dans un bulletin spécial la force des liens ainsi tissés et l'action menée grâce à cette entente.

En créant l'IDEF dès le 6 juin 1964, Alain Plantey a, en effet, ouvert la voie à la constitution de relations de confiance et d'amitié entre juristes d'expression et d'inspiration françaises et à la création d'une société savante œuvrant au développement du droit ainsi qu'à la comparaison des droits.

Au regard de ces deux objectifs, l'initiative d'Alain Plantey peut aujourd'hui être reconnue comme un succès que le cours du temps n'a fait que confirmer, au point que le professeur Alain Guillermou, en sa qualité de président de la Biennale de la langue française, a traduit cette réalité par le néologisme de « jurisfrancité », qu'il a forgé et fait admettre par Léopold Senghor et Maurice Druon.

Cette « jurisfrancité » s'est manifesté par la confraternité qu'Alain Plantey a su faire germer et développer au sein des membres de l'Institut. La meilleure illustration de cette force créatrice

est dans cette anecdote de congrès rapportée par un des nôtres, Félix Bankounda-Mpélé, en ces termes : *« C'est une profonde émotion qui m'a assailli en apprenant le décès de Monsieur Plantey dont je garde, à travers les différentes rencontres, du Caire en 1997 à Paris en 2003, en passant par Beyrouth en 1999, une image de spontanéité et de curiosité qui, tout naturellement, l'amena directement vers moi pour s'interroger sur bien des choses et dire, alors que nous nous connaissions à peine, on sera autour de la même table de diner ce soir et on continuera la conversation. Alors que j'avais pris cela pour une simple phrase de courtoisie, c'est lui qui, à ma grande surprise, viendra vers moi, au moment où je m'apprêtais à m'asseoir à une table pour le dîner, pour me dire que notre table était tout à côté.*

« Je me rappelle en tout cas que notre table, sur plus d'une douzaine qu'il y avait, avec près de huit personnes autour, était la plus animée puisqu'on alternait entre petites histoires, anecdotes autour du droit, de la politique et de la vie tout simplement, chaque fois accompagnées d'éclats de rires collectifs. Et, c'est lui, d'assez loin l'aîné de la table, qui avait donné le ton et établi, je me demandais comment, cette rapide et incroyable symbiose et confiance ... »

Chacun de nous peut souscrire à ce témoignage que Taïmour Mostapha Kamel, premier vice-président de l'Institut avec l'Honorable Jean-Louis Baudoin, a bien résumé conformément au ressenti de tout un chacun : Alain Plantey « a montré sa capacité de réunir autour de lui des juristes venus de tous les horizons géographiques, issus de carrières juridiques les plus variées, représentant des traditions culturelles différentes, mais partageant un même idéal de justice, une même expression et une même inspiration, pour reprendre le nom de l'IDEF qui nous ressemble. Alain Plantey a témoigné à un moment privilégié de l'IDEF, autour de valeurs communes, des valeurs francophones, et par là-même des valeurs universelles. »

Alain Plantey ne perdait jamais de vue, en effet, ce que l'IDEF devait apporter à la connaissance et à l'affirmation du droit. Il a ainsi amené l'Institut à tenir, sous son inspiration et sous sa houlette, trente-deux congrès, et a suivi, tant qu'il a pu, les préparatifs du XXXIIIème prévu à Montréal les 16 et 17 mai prochains. Il y a fait aborder les sujets d'actualité du moment et en même temps les plus variés, répondant aux problèmes de certaines régions, tels que le droit coutumier africain ou le régime du sol en Afrique, comme à ceux intéressant toute les acteurs de la vie juridique, tels que le droit du sport, le droit de l'eau ou le droit des nouvelles technologies. Et, dans chaque cas, Alain Plantey a éclairé les débats ainsi que leurs conclusions par ses avis nourris à sa culture juridique internationale et à sa pratique de conseiller d'Etat, que Monsieur Marceau Long a parfaitement évoquées dans l'avant-propos qu'il a rédigé pour introduire les Etudes qui lui ont été offertes et qui est reproduit dans le présent bulletin.

A titre personnel, j'ajouterai que j'ai pu constater, à l'occasion de chaque congrès ou de chaque comité directeur, la chaleur des « retrouvailles » de tous ceux qui revoyaient Alain Plantey en ces occasions. J'ai aussi bénéficié de sa disponibilité pour se mettre à l'écoute des activités de l'Institut en dépit de l'extrême souffrance qu'il éprouvait ces dernières années. Grâce à sa lucidité intacte et clairvoyante, il savait dégager les recommandations les plus opportunes pour la conduite des affaires de l'Institut.

Inclinons-nous donc, ensemble, devant l'action par laquelle Alain Plantey a forgé l'IDEF et faisons-lui serment de continuer son œuvre dans l'esprit qu'il lui a insufflé pendant pratiquement cinquante ans et celui de résistance à l'adversité comme il a su montrer dans son action de résistance que retrace l'éloge ci-après prononcé par Monsieur Jean-Louis Debré dans la Cour d'honneur de l'Hôtel National des Invalides.

Barthélemy Mercadal .

I. Eloge de Monsieur le Président Jean-Louis Debré

MESSE ET HONNEURS MILITAIRES

Vendredi 8 mars 2013

Hôtel National des Invalides

--

Cher Alain Plantey,

C'était le 19 juin 1940, sur le quai de la gare Saint Jean à Bordeaux que vous avez rencontré de Gaulle.

Vous étiez lycéen, vous n'aviez à peine que 13 ans, vous regardiez ces trains bondés d'hommes, de femmes et d'enfants aux visages fatigués aux regards tristes.

C'étaient des réfugiés qui fuyaient l'horreur pour échapper au déshonneur et s'éloigner de l'humiliation. C'est alors qu'un jeune homme, non loin de vous, s'est écrié : « La guerre n'est pas finie, un Général l'a dit à la radio, il s'appelle de Gaulle »

Immédiatement, vous avez compris ce qu'il vous restait à faire, où vous conduisait votre destin.

Ce 19 juin 1940, sur un quai de gare, à Bordeaux, vous le lycéen de 15 ans, vous rencontrez la lumière de l'espoir au milieu de tant de désespérance et d'angoisse.

Vous comprenez l'appel de Londres que vous n'avez pas entendu. Le nom de Gaulle éclaire désormais le chemin que vous avez décidé de suivre.

Cette voix, elle vous appelle au sursaut, et à rejoindre les rangs de la Résistance.

Chez Alain Plantey,

Votre courage, votre fougue, celle de la jeunesse vous permettent au sein de l'Organisation Civile et Militaire, réseau implanté en zone occupée, de vous déjouer des pièges tendus et de remplir de nombreuses missions importantes.

La vigilance affectueuse de vos parents, et notamment de votre mère, peut-être aussi le hasard ou simplement le destin vous permettent d'échapper à la traque des nazis, aux tortures de la gestapo alors que nombres de vos camarades ne reviendront jamais des prisons ou des camps où ils ont été emmenés après leur arrestation.

Septembre 1944, moment tant attendu, vous voici enfin face à de Gaulle, vous n'avez alors que 20 ans.

Soldat de l'ombre, héros des missions du petit matin ou de la nuit pendant l'occupation, au balcon de la préfecture de Bordeaux, vous apparaissez au côté de l'homme du 18 juin.

Ce jour-là, à cet endroit précis, à ce moment-là, vous comprenez que votre chemin va désormais suivre celui emprunté par de Gaulle.

Peu après à Paris, à l'hôtel de Brienne, où s'est installé de Gaulle, chef du Gouvernement provisoire de la République, en ce début de 1945, un jeune homme un peu plus âgé que vous, qui comme vous a rencontré de Gaulle, qui comme vous a décidé de le servir et de ne jamais s'éloigner de lui, vous reçoit. Il vous dit : « de Gaulle a besoin de vous, nous avons besoin d'hommes comme vous ». Cette adresse, ce vœu, cette invitation sont ceux de Michel Debré qui deviendra votre ami.

Vous abandonnez votre projet de préparer l'agrégation de droit pour présenter le concours d'entrée de l'Ecole Nationale d'Administration que de Gaulle vient de créer sur proposition de Michel Debré.

Vous voici au Conseil d'Etat, votre vocation était l'enseignement du droit, c'est désormais le service de l'Etat qui devient votre métier, d'un Etat respectueux du droit et veillant sur les libertés.

Cher Alain Plantey,

Vous espérez le retour au pouvoir du Général de Gaulle après son départ le 20 janvier 1946. Vous l'attendez tant votre conviction est forte qu'il n'y a pas dans cette période de République sans de Gaulle. Mais le jeu des partis politiques retardent ce retour.

Au fur et à mesure que l'Etat s'enlise dans la médiocrité, il tarde. Mais il arrive enfin en 1958. Vous quittez le Conseil d'Etat. Vous retrouvez le service de la France au Cabinet du Ministre de la France d'Outre-mer puis à l'Elysée auprès de Jacques Foccart.

Ambassadeur à Madagascar, vous assurez ensuite la direction du siège parisien de l'Union de l'Europe Occidentale. Vous passerez dix années à la présidence de la Cour Internationale d'Arbitrage et vous serez membre du Conseil International de l'Arbitrage en sports à Lausanne.

Vous dispensez un enseignement à l'ENA, à l'Ecole Polytechnique, à l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, à l'Ecole Supérieure de Guerre, à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, à l'Institut International d'Administration Publique.

Au Canada, au Brésil, au Vietnam, au Cambodge, au Maroc, en Chine... dans le monde entier vous participez, par vos conférences, au rayonnement de la France.

Vos avis sont recherchés, espérés, écoutés, suivis. Il est difficile de vous résister quand vous avez décidé que l'intérêt de la France, de son droit, est dans la décision à laquelle vous avez réfléchi. J'en ai été le témoin.

Vous recevez de toutes parts les plus grandes marques d'estime et de reconnaissance. Vous êtes Grand Officier de la Légion d'Honneur.

Cher Alain Plantey,

Ce matin, aux Invalides, entourés par votre famille, vos amis, vos compagnons, vos collègues, vos confrères de l'Institut sont venus s'incliner devant vous pour vous exprimer leur reconnaissance et leur gratitude.

II. Carrière d'Alain Plantey

Nul mieux que Monsieur Marceau Long, qui a été vice-président du Conseil d'Etat, n'étant susceptible de retracer l'action du Conseiller d'Etat Alain Plantey, comme celle-ci apparaît à travers la préface qu'il a rédigé pour présenter les Etudes qui lui ont été offertes sur l'« Internationalité dans les institutions du droit » et ci-après reproduite.

« Ouvrir ce livre d'hommage à ALAIN PLANTEY, riche des contributions qui portent les plus grandes signatures et consacré à l'internationalité du droit et des institutions, c'est pour moi un véritable plaisir. ALAIN PLANTEY aura été des nôtres près d'une quarante-quatre ans, et je lui dois, comme je dois à notre corps, d'évoquer la personnalité attachante et la carrière qui nous fait honneur, du premier de nos collègues auquel sont dédiés des hommages.

Docteur en droit, licencié ès-lettres, élève de l'École nationale d'administration dans la promotion "Nations Unies", ALAIN PLANTEY, entré au Conseil d'Etat le 1er janvier 1950, aura su partager les activités d'une carrière riche et variée, entre ses travaux au sein de son corps d'origine, sa participation à la naissance de la Constitution de la Vème République, ses fonctions d'ambassadeur à Madagascar, celles qu'il a tenues auprès d'organisations internationales, sans cesser d'écrire articles, études et ouvrages, d'enseigner et de réfléchir sur ses expériences.

Au Conseil d'Etat, cet excellent juriste appartient à presque toutes les formations : section du contentieux, section des travaux publics, section du rapport et des études, assemblée générale. Il était mon aîné, mais nous avons été auditeurs dans les mêmes périodes de temps et je me souviens de l'avoir, dans les années 1952 à 1956, entendu exprimer, dans les termes vifs qui peuvent être les siens, son regret et sa réprobation de l'effacement de l'Etat, pétri qu'il était du sens de l'intérêt général et de la fierté de la France.

Il fut, après 1958, associé au mouvement de l'histoire, conseiller technique au cabinet du ministre de la France d'Outre-Mer, puis au Secrétariat général pour la Communauté et les affaires africaines à la Présidence de la République, son rôle fut important dans l'élaboration de la nouvelle Constitution. Il était gréé pour les longs parcours dans les hautes fonctions de l'Etat. Comme adjoint du Secrétaire général pour les affaires africaines et malgaches, ALAIN PLANTEY a été associé de près aux processus politiques et juridiques qui ont assuré

l'indépendance du continent. Nommé ambassadeur à Tananarive, il y resta de 1967 à 1972. Avec celles de la Résistance où, dès 1943 il fut combattant engagé volontaire, ces années portent les racines de sa pensée politique et de la fidélité qui devait l'amener plus tard à la présidence des Amis de l'Institut Charles de Gaulle, puis à la vice-présidence de la Fondation Charles de Gaulle.

Si l'Ambassade de France à Madagascar accentua son intérêt pour la diplomatie, cet intérêt était déjà né puisqu'à vingt-six ans à peine, il avait fait partie de la délégation française à l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'un peu plus tard il était devenu conseiller juridique consultant de l'OECE, future OCDE. Après avoir quitté Tananarive, il a été, dix années durant, Secrétaire général adjoint de l'Union de l'Europe occidentale, en charge de son siège parisien, et président du Comité permanent des Armements, mission à laquelle la division du monde en deux blocs et la menace qui en résultait donnait un relief particulier à l'époque.

En d'autres domaines plus spécialisés, son action a laissé des traces profondes : ainsi fut-il avec le Président René Cassin le fondateur de l'Institut International de droit d'expression française, ainsi que de l'Association internationale de la Fonction publique et déploie-t-il une grande activité au sein de l'Institut international des sciences administratives, du Conseil international du Sport, du Conseil international de l'Arbitrage commercial. Il n'est pas étonnant qu'en 1988, la Chambre de commerce internationale ait élu ce juriste, pétri d'expérience internationale, à la présidence de la Cour internationale d'arbitrage. On mesure l'importance de cette responsabilité à l'aune du développement de l'arbitrage international, lui-même lié à l'essor du commerce et des échanges.

ALAIN PLANTEY ne sépara jamais l'action de la réflexion et sut organiser son travail et trouver le temps d'écrire. Citons, entre bien d'autres travaux : sa "Fonction publique", rééditée à plusieurs reprises, "La Communauté", "La Prospective de l'État", Droit et pratique de la fonction publique internationale", La négociation internationale", "De la politique entre les États". Les écrits du conseiller d'État, du diplomate, du juriste, dont plusieurs ont été traduits à l'étranger, ont ainsi exprimé les leçons qu'il avait retirées de ses connaissances et de ses expériences, dont il sut aussi faire bénéficier réunions et colloques dans les forums nationaux et internationaux. Son élection à l'Académie des Sciences morales et politiques, en 1983, le fit rejoindre notre collègue Bernard Chenot, secrétaire perpétuel de cette Académie.

Ce livre ne s'ouvre pas sur un croquis. Je dirais seulement que la grande courtoisie, l'amabilité, l'ouverture aux hommes et aux idées D'ALAIN PLANTEY ne font pas oublier qu'il a du caractère, des convictions et qu'il peut être passionné, ni que, intransigeant sur le patriotisme, le sens de l'État, la foi dans la construction de la paix, il a su toujours être un collègue agréable dont la réputation hors du Palais-Royal amplifie celle qu'il s'est acquise à l'intérieur. La multiplicité et la qualité des auteurs qui contribuent, par leurs études, au présent hommage témoignent d'ailleurs de l'attachement suscité par la personnalité de son destinataire. Le résultat de cette œuvre collective, consacrée à l'internationalité, sera à la hauteur des ambitions poursuivies.»

Marceau LONG

III. Publications d'Alain Plantey

Ouvrages

- La justice répressivé et le droit pénal chérifien*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1951.
- Au cœur du problème berbère : La justice coutumière marocaine*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1952.
- La réforme de la justice marocaine : Justice makhzen, justice berbère*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1953.
- La formation et le perfectionnement des fonctionnaires nationaux et internationaux*, Institut International des Sciences Administratives, Bruxelles, 1954.
- Traité pratique de la fonction publique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1955, 1963, 1971.
- La Communauté*, P.U.F., Paris, 1960.
- Prospective de l'État*, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1975.
- Droit et pratique de la fonction publique internationale*, C.N.R.S., Paris, 1977. (ouvrage couronné par l'Académie des Sciences Morales et Politiques).
- Réformes dans la fonction publique*, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1978 (mise à jour 1985).
- La négociation internationale : principes et méthodes*, C.N.R.S., Paris, 1980, 1994 (ouvrage couronné par l'Académie Française).
- The International Civil Service, Law and Management*, Masson Publishing, New York, 1981.
- Derecho y practica de la función publica internacional y europea*, Instituto nacional de administracion publica, Madrid, 1981.
- De la politique entre les États : principes de diplomatie*, Paris, Pedone, 1987, 1991, 2000.
- La négociation internationale au XIXe siècle*, Paris, C.N.R.S., 2002.
- La Fonction publique, Traité général*, Paris, Litec, 1992.
- Tratado de derecho diplomatico*, Madrid, Trivium, 1992.
- La Fonction publique*, avec Marie-Cécile PLANTEY, 3e édition, Paris, LexisNexis, 2012.
- La preuve devant le juge administratif*, avec François-Charles BERNARD, Economica, 2003.
- La Fonction publique internationale. Organisations mondiales et européennes*, avec François LORIOT, C.N.R.S., Paris, 2005.
- International Negotiation in the Twenty First Century*, Routledge, 2007.

Articles

- La réparation des dommages causés par les forces armées alliées*, Recueil Dalloz, 1951, p.9.
- La législation des immeubles menaçant ruine*, Recueil Dalloz, 1951, p.145.
- La déchéance quadriennale*, Jurisclasseur périodique - 1951, 1954, 1956 et Jurisclasseur administratif 1988, 1992.
- Un exemple de la continuité des principes de droit public français : l'affaire les alluvions*, Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, juillet/septembre 1955.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, Recueil Dalloz, 1955, p.27.

L'action administrative de l'État in *Les Institutions Politiques de la France*, La documentation française, 1958

La responsabilité administrative du fait de la force publique, Etudes et documents du Conseil d'Etat, 1973.

La responsabilité administrative du fait des préposés, Actes du VIII^e congrès de l'Institut international de droit d'expression française, Île Maurice, 1973.

La femme et la fonction publique, Actes du IX^e congrès de l'Institut international de droit d'expression française, Tunis, 1974.

Les serviteurs de l'Etat, in *De Gaulle et le service de l'Etat*, Paris, 1977, p.231.

Pour un bond en avant, journal "Le Monde", 5-6 août 1979.

Le profil du fonctionnaire dans l'administration de demain : une déontologie renouvelée, Actes du XVIII^e congrès de l'Institut international des Sciences administratives, Madrid, 1980.

Pour une nouvelle approche de la fonction publique, Revue Administrative, 1981, n°130.

La garantie professionnelle du fonctionnaire public, Revue Administrative, 1982, n°208.

La haute fonction publique est-elle démocratique ?, Revue "Promotions", E.N.A. 1983, n°130.

Le citoyen et l'administration, journal "Le Monde", 20 août 1983.

L'administration devant le changement social et la crise économique, Revue Administrative, 1983, n°212.

Les systèmes de rémunération dans les différentes fonctions publiques, Revue française d'administration publique, 1982, p.747 et 807.

La promotion dans la fonction publique, Revue française d'administration publique, 1983, p.109.

La spécificité du personnel des collectivités locales, Actes du Colloque de l'Association internationale de la Fonction publique, I.I.S.A. Bruxelles, 1984.

Le fonctionnaire retraité, ibid, 1985.

Le fonctionnaire et les médias, ibid 1986.

Les protections du fonctionnaire, ibid 1987.

Le premier devoir d'Etat, in Résistance nouvelle, 1988.

Le fonctionnaire et la politique, Introduction du colloque de l'Association internationale de la fonction publique, Avignon, I.I.S.A. Bruxelles, 1989.

La hiérarchie in *To Syntagma*, Revue La Constitution, Athènes, 1991, p.32.

La responsabilité e l'intelligence in *La responsabilité scientifique*, Colloque organisé par l'Institut de France, mai 1984.

La preuve devant le juge administratif, Semaine juridique, 1986 (traduit et publié en grec par la Revue Hellénique des Sciences Administratives).

Prospective de la communication dans l'administration, Revue Juridique et Politique indépendance et coopération, 1987, n°1, p.119.

Le contentieux administratif : croissance et prévention, Revue de science administrative de l'I.R.A. de Bastia, 1987, III, p.82.

Le droit de l'esthétique urbaine in *La couleur et la nature dans la ville*, Actes du 4^e congrès des Arts de la Rue, Paris, 1988, p.171.

Le droit de la fête urbaine, Communication au 5^e Congrès des Arts de la Rue, Dunkerque, 1988.

Les ouvrages clé en mains, Discours inaugural du XIX^e Congrès de l'I.D.E.F., Revue Juridique et Politique, 1988, n°2.

Evidence before French administrative courts, Administrative Law Review, 1992, I, p.15.

La garantie d'indépendance de fonctionnaire international, journal "Le Monde", 7 octobre 1977.

L'institution d'un régime de pension dans les Organisations occidentales coordonnées, Annuaire français de droit international, 1977.

Fonction publique nationale, fonction publique internationale, in *Science et action administratives*, Mélanges Georges Langrod, Paris, 1980, p.309.

Les fonctionnaires européens et internationaux, Les Cahiers français, Documentation française, 1980.

La nécessaire déontologie de la fonction publique internationale, Revue internationale des Sciences administratives, 1982 (traduit en portugais).

Le non-renouvellement des contrats des fonctionnaires internationaux, Revue québécoise de droit international, 1985, p.287.

L'avenir du syndicalisme dans la fonction publique internationale, *ibid.*, 1987.

International civil servants employed in the field, in *International administration, law and practice*, Kluwer, Dordrecht, 1990.

Les pensions des fonctionnaires internationaux (introduction et édition), Bruxelles, 1992, traduit en anglais.

Indépendance et coopération, Revue Juridique et Politique, 1964, 1965, 1977.

Confrontation ou conjonction des cultures, Discours de réception à l'Académie Malgache, Tananarive, 1967.

Essai de prospective de l'État africain, Revue Juridique et Politique Indépendance et coopération, 1977.

L'organisation de la coopération avec les pays d'Afrique Noire et Madagascar, Revue "Espoir" n°12 et 13.

La politique du Général de Gaulle à l'égard de l'Afrique Noire in *L'entourage et de Gaulle*, Paris, 1979, p.252.

Considérations générales sur l'administration de l'État africain in *Les Institutions administratives des États francophones d'Afrique Noire*, Paris, 1979, p.1.

Les accords de coopération entre la France et les États africains et malgache in *La politique africaine du Général de Gaulle (1958-1969)*, Bordeaux, 1979, p.201, Paris, 1981, p.200.

L'amitié de deux grands hommes d'État, in *Hommage à Houphouët-Boigny, homme de la terre*, Paris, 1982, p.77.

L'authenticité dans la pensée et dans l'œuvre du Général de Gaulle in *Approches de la philosophie politique du Général de Gaulle*, Paris, 1982.

De Gaulle et la décolonisation, Revue Juridique et Politique, 1983.

Charles de Gaulle et la grande querelle de l'homme, in Actes du Colloque "De Gaulle et le tiers monde", Université de Nice, 1983, Revue Espoir, mars 1984.

Le message de Brazzaville, Revue Juridique et Politique, 1987

Une volonté d'émancipation, in *Brazzaville, aux sources de la décolonisation*, Plon, 1988, p.261.

L'Outre-mer et la Constitution, in *L'écriture de la Constitution de 1958*, Economica, 1992, p.231.

Charles de Gaulle, poète de la Résistance, Actes du Forum international des intellectuels, novembre 1987.

De Gaulle à travers le bloc-note de François Mauriac in *De Gaulle en son siècle*, Paris, 1991, VII, p.69.

René Cassin in *Hommes et Destins*, t.VIII, p.65, Paris, Académie des Sciences d'outre-mer, 1988.

Le magistrat suprême, in *Résistance nouvelle*, 1988.

La négociation : quelques considérations sur l'art de la diplomatie comparée à celui de la guerre, Revue Défense Nationale, juin 1974.

Le poids croissant des contraintes internationales, Revue Vie et Sciences Économiques, avril 1978.

Stratégie et négociation diplomatique, Revue africaine de stratégie, juin 1979.

La négociation comme expression et comme défense de l'identité culturelle, in *Dialogue pour l'identité culturelle*, Paris, 1982.

Informatique, télématique, identité culturelle, Actes de la 2^e conférence internationale pour l'identité culturelle, 1982.

Pour une approche culturelle de la négociation internationale, Revue internationale des Sciences sociales, U.N.E.S.C.O., 1981 (traduit en anglais et en espagnol).

Principes et développements du processus international de décision, Rapport au 3^e congrès de l'Institut International d' Études diplomatiques, Paris, 1983.

Paradigms in international negotiation : the example of good faith in Processes of international negotiations, Westrow Press, IASA, 1989.

La diplomatie comme instrument du Gouvernement, Revue administrative, janvier 1988, p.54.

De la politique entre les États, Revue Stratégique, Paris, 1988, 2,p.5.

L'application des documents internationaux et le respect des obligations qui en résultent dans le domaine de la protection des droits de la personne en France, Actes du 14^e Congrès de l'Institut de droit d'expression française, 1981.

Réponses européennes au terrorisme international, Revue de Science criminelle, 1983.

Le Général de Gaulle et les droits de l'Homme, Revue Juridique et Politique, 1981.

Le terrorisme contre les droits de l'Homme, Revue du droit public et de science politique, 1984, p.5.

La dynamique des droits de l'Homme, communication devant l'Académie Serbe des Sciences et des Arts, 26 octobre 1989.

Le Conseil d' État et les droits de l'Homme, Revue des Sciences morales et politiques, 1989, IV.

Les droits de l'Homme et les sciences de la vie in *Mélanges Tsoutsos*, Athènes, 1990.

Le fonctionnaire et les droits de l'Homme, communication au colloque de l'Association internationales de la fonction publique, Avignon, 17 juillet 1989.

Les droits de l'Homme dans l'entreprise, discours inaugural du XX^e Congrès de l'I.D.E.F., Revue Juridique et Politique, 1989.

Défense européenne ou défense de l'Europe, Résistance nouvelle, 1982.

De Gaulle et le destin allemand, journal "Le Monde", 5 mars 1983.

Pour une nouvelle approche du concept de défense, Revue Défense Nationale, 1982.

L'annonce de la capitulation n'a jamais retenu l'agresseur, Revue des Deux Mondes, mai 1983.

Bibliographie

Quelques réflexions sur le traitement des crises, Revue "Stratégique", 1983, n°22.

Diplomatie et armement, Revue Défense Nationale, mars 1984.

Une diplomatie au service de la défense, Revue "Stratégique", 1984, n°26.

Problématique du droit de l'arme nucléaire, Actes de la Conférence canadienne sur le droit nucléaire, Ottawa, 1987 et *Lawyers and the nuclear debate*, University of Ottawa Press, 1988, p.360.

La psychologie de crise, Revue Défense Nationale, juin 1988.

Que faire ? Les grandes manœuvres du monde par Thierry de Montbrial, Revue des Deux Mondes, juillet 1990.

Présidence d'un colloque du S.G.D.N. : *Sécurité collective et crises internationales*, 1993, pp.5 et 511.

Digest of the Civil Laws now in force in the territory of Orléans, Revue historique de droit français et étranger, 1965, vol.63, p.571.

La Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, conférence prononcée à Rio de Janeiro, mai 1989, publié en portugais et turc.

Nouveaux regards sur l'administration internationale, communication au Congrès de l'Institut International des Sciences Administratives, Marrakech, 24 juillet 1989.

Introduction à l'arbitrage commercial international, Bulletin de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, 1990, Vol.I, n°1.

Une des réalisations majeures de la CCI : l'arbitrage commercial international, Bulletin de la Cour Internationale d'Arbitrage de la CCI, 1994, Vol.5, n°1 (traduit en anglais).

L'arbitrage dans la commerce international, A.F.D.I., 1990, article traduit en espagnol, *Rivista de estudios e investigacion de la comericidades europeas*, Madrid, 1993, p.9.

Le droit des musées : *Droit au musée, droit des musées*, Fondation Singer Polignac, Dalloz, 1993.

L'arbitrage dans les nouveaux enjeux culturels mondiaux, Festschrift für O. Glossner, 1994, p.24.

International Arbitration in a changing World, ICCA, Kluwer, 1994, p.67.